

## Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	26
présents par procuration .....	7
absent excusé .....	0

## OBJET

Signature d'une convention avec  
l'école de musique et de danse  
année scolaire 2018-2019  
- ateliers musique  
Approbation du budget

Le 31 janvier 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 25 janvier 2019, par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Mmes Umnus, Besnard, Frérot, M. Humeau, Mme Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Ozief, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Morot-Sir, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. Thévenot à M. Strehaiano, Mme Lardaud à Mme Umnus, Mme Bitterli à Mme Krawczyk, M. Pelerin à M. About, Mme Brassat à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet,

**SECRETARE** : Mme Ozief.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219505989-20190131-DEL2019013104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 11/02/2019  
Affichage 11/02/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du Projet Educatif Local, la commune de Soisy-sous-Montmorency organise sur le temps de pause méridienne des ateliers en lien avec les apprentissages fondamentaux des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré.

Parmi ses intervenants et ses partenaires, l'association de l'école de musique et de danse intervient dans la mise en place d'ateliers musique.

Pour l'année scolaire 2018-2019 l'association présente une demande de subvention d'un montant de 9 248 euros correspondant au salaire du professeur de musique, toutes charges comprises.

Le professeur de musique interviendra à raison de 4 heures par semaine sur le temps méridien, 2 heures 30 par semaine sur le temps scolaire à l'école Jeanne d'Arc et 10 heures dans l'année à l'accueil de loisirs André Normand.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à approuver la demande de subvention et à signer la convention de l'école de musique et de danse.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de l'école de musique et de danse,

VU la demande de subvention de l'école de musique et de danse,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 25 janvier 2019,

VU l'avis de la Commission des actions en matière de réussite éducative du 29 janvier 2019,

SUR le rapport de M. Le Roux

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

ET quatre abstentions,

AUTORISE M. le Maire à approuver la demande de subvention et à signer la convention de partenariat financier avec l'école de musique et de danse.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le

**11 FEV. 2019**